

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Service PREMIUM	Coût hors forfait
En % TTC de l'encaissement	8.40%	9.40%	10.5%	
En % HT de l'encaissement	7%	7.83%	8.75%	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Emission des avis d'échéance, encaissement des loyers, charges et allocations et délivrance des quittances	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision annuelle des loyers et information échéance du bail	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges et régularisation annuelle	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Réédition trimestrielle des comptes et virement des fonds perçus	●	●	●	
Règlement des factures fournisseurs (artisans, syndic...)	●	●	●	
Demande annuelle de toute attestation (MRH, cheminée, chaudière...)	●	●	●	
Demande de devis pour travaux au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	●	●	●	
Participation administrative et accès Extranet	3 € TTC	3 € TTC	3 € TTC	Par lot et par mois
PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Service PREMIUM	Coût hors forfait
Gestion des sinistres : déclaration, représentation en expertise, encaissement des indemnités et reversement après contrôle des travaux	○	○	○	120 € TTC/dossier
Gestion technique des travaux : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux, règlement des factures. Barème par tranches progressives	○	○	○	6%TTC jusqu'à 5000 € TTC 3%TTC jusqu'à 10000 € TTC 1,5%TTC sup. à 10001 €TTC
Frais pour clôture de compte suite résiliation du mandat (transmission dossier locataire, correspondances, solde de tout compte, informations CAF et prestataires)	○	○	○	120 € TTC par lot
Etat des lieux de sortie en cas de fin de gestion	○	○	○	3 € TTC/m ² (logement vide) 5 € TTC/m ² (logement meublé)
Représentation aux commissions de conciliation	○	●	●	120 € TTC
Délivrance d'un congé au locataire (hors honoraires du commissaire de justice)	○	●	●	70 € TTC
Représentation aux assemblées générales	○	●	●	90 € TTC/heure
Commande et suivi du Dossier de Diagnostic Technique	○	●	●	50 € TTC/dossier
Frais d'entretien d'immeuble en Monopropriété	○	○	●	10 € TTC / lot / mois
Visite Conseil	○	○	●	90 € TTC/visite
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	○	○	●	50 € TTC par an et par lot principal ou par groupe de stationnement
Dégrèvement taxes foncières	○	○	●	60 € TTC / lot
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion, suivi procédure (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire, hors GLI)	○	○	●	180 € TTC/dossier
Constitution et suivi du dossier « Permis de louer »	○	○	●	55 € TTC/dossier
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles	○	○	●	90 € TTC/heure
Visite triennale du bien (sous réserve de l'accord du locataire)	○	○	●	100 € TTC/heure
Réponse prioritaire sous 4 heures par un gestionnaire	-	-	●	
Rdv patrimonial, vente privée, invitation aux manifestations C21	-	-	●	
Assurance Loyers Impayés	*	*	*	2,90 % du quittance

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%

○ Prestation complémentaire payable à l'acte

* Prestation optionnelle

HONORAIRES LOCATION LOCAUX À USAGE D'HABITATION ET COMMERCIAL

LOCATION MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE PRESTATIONS À LA CHARGE DU LOCATAIRE

HONORAIRES PLAFONNÉS À 110 % DU LOYER HORS CHARGES

- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail..... 8 € TTC/ m²
- Réalisation de l'état des lieux d'entrée et de sortie..... 3 € TTC / m²

PRESTATIONS À LA CHARGE DU BAILLEUR

HONORAIRES PLAFONNÉS À 110% DU LOYER HORS CHARGES ET HORS FRAIS D'ENTREMISE

- Entremise en négociation..... Forfait 40 €
- Visite, constitution du dossier et rédaction du bail..... 8 € / m²
- Réalisation de l'état des lieux entrée et sortie..... 3 € / m²

DIVERS

- Parking ou garage..... 60 € TTC à la charge du preneur
- Avenant au bail..... 90 € TTC à la charge du demandeur
- Rédaction du bail..... 180 € TTC
- Réalisation de l'état des risques et pollutions..... 15 € TTC
- Gestion de la demande du Permis de Louer..... 50 € TTC

LOCATION IMMEUBLE À USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL

A la charge exclusive du preneur (locataire) :

- 25 % HT du loyer annuel HT (hors charge)
 - Mise en place du locataire
 - Entremise de négociation,
 - Rédaction du bail,
 - Etat des lieux
 - Constitution du dossier
- Honoraires minimum (à la charge du preneur)..... 1800 € HT

Les honoraires, mentionnés toutes taxes comprises, sont calculés selon le taux de TVA en vigueur, soit 20%. En cas d'évolution du taux de TVA, les honoraires évolueront dans les mêmes proportions.

Dernière MAJ : 01/07/2024

HONORAIRES TRANSACTION LOCAUX À USAGE HABITATION ET PROFESSIONNELS

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

Par tranches cumulables

De 1 à 15 000 €

Forfait de 3 000 €

De 15 001 à 50 000 €

Forfait de 5 000 €

De 50 001 à 90 000 €

+ 9 %

De 90 001 à 180 000 €

+ 6 %

Supérieur à 180 001 €

+ 5 %

*Les honoraires sont à la charge du vendeur,
sauf convention expresse différente entre les parties précisée dans le mandat*

Ventes en l'état futur d'achèvement 6%,
soit 7.20 % du prix de vente TTC à la charge du vendeur

Avis de valeur simple :

- Bien à estimer situé dans un rayon inférieur ou égal à 30 kms de Châteauroux 180 € TTC
- Bien à estimer situé dans un rayon supérieur à 30 kms autour de Châteauroux 210 € TTC

Expertise en évaluation immobilière sur devis

Les honoraires, mentionnés toutes taxes comprises, sont calculés selon le taux de TVA en vigueur,
soit 20 %. En cas d'évolution du taux de TVA, les honoraires évolueront dans les mêmes proportions.

Dernière MAJ : 01/07/2024

CENTURY 21 Adressimmo

41 rue Victor Hugo - 36000 Châteauroux

Tél : 02 54 08 08 08 - Mail : adressimmo@century21.fr

Carte professionnelle n° : CPI 36.01.2016.000.004.348 délivrée par la CCI de l'Indre - RCS : 413 954 892

Caisse de garantie : GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS

Montant de la garantie : Transaction 160 000 € / Gestion 780 000 € / Syndic 120 000 €

RCP : GALIAN - 89 rue de la Boétie - 75008 PARIS

Nom du médiateur : ANM-CONSO - 2 rue de Colmar - 94300 VINCENNES.

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC

Prestations incluses dans le forfait annuel :

- Immeuble à destination totale d'habitation..... Entre 168 et 204 €/ lot
- Immeuble à destination totale autre que d'habitation..... Entre 168 et 204 €/ lot

Prestations particulières hors forfait :

- Immeuble à destination totale d'habitation..... 78 € / heure au prorata du temps passé
- Immeuble à destination totale autre que d'habitation..... 78 € / heure au prorata du temps passé

Majoration prestations urgentes de gestion..... Coût horaire entre 19 et 21 h majoré de 25 %
des sinistres en dehors des jours et heures ouvrables..... Après 19 h coût horaire majoré de 55 %

Autres prestations particulières..... sur demande de devis

Travaux autres que de maintenance, travaux
d'amélioration, études techniques, etc...

Prestations individuelles imputables aux
seuls copropriétaires

- Pré état daté..... 95 € TTC
- Etat daté..... 345 € TTC
- Mise en demeure..... 36 € TTC
- Autres prestataires..... Sur demande de devis

Les honoraires, mentionnés toutes taxes comprises, sont calculés selon le taux de TVA en vigueur,
soit 20%. En cas d'évolution du taux de TVA, les honoraires évolueront dans les mêmes proportions.

Dernière MAJ : 01/07/2024